Réf. Farde e-Assemblées : 2588597

N° OJ : 160

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Subsides.- Travaux Laekengeek 2024.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner la Régie Foncière pour les travaux Laekengeek.

Considérant qu'un montant de 900.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2024 à l'article 85109/63551 (Subsides en capital à des fins spécifiques aux autres pouvoirs publics);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 900.000,00 EUR à la Régie Foncière pour les travaux Laekengeek.- Article 85109/63551 du budget extraordinaire de 2024.

Annexes :